

Commission de validation du CQP

Le candidat doit constituer un dossier de validation décrivant ses expériences et son projet professionnels qui seront ensuite évalués devant un jury composé de responsables de la profession. Le jury valide si le dossier est complet en abordant tous les modules du CQP. Le Président de Jury certifie ensuite l'obtention de la certification en concertation avec les membres du jury le soir même. Les modules qui n'auraient pas été validés peuvent ensuite être réévalués lors d'une expérience professionnelle ou d'une production écrite en fonction de la décision de la commission.